

Par e-mail uniquement

Direction de l'économie, de l'emploi
Et de la formation professionnelle
M. Olivier Curty
Conseiller d'Etat Directeur
Boulevard de Pérolles 25
1701 Fribourg

Fribourg, le 14 novembre 2024

Avant-projet de révision partielle de la loi cantonale sur la statistique (LStat) – Pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier Fribourg – consultation restreinte

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Centre Fribourg a examiné avec attention l'avant-projet de révision partielle de la loi cantonale sur la statistique (LStat) – Pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier Fribourg – consultation restreinte.

Nous vous remercions de nous avoir consulté sur cet objet et vous soumettons ci-après notre prise de position.

Cette révision s'inscrit dans la continuité du travail de l'Observatoire, dont la pertinence a été démontrée depuis sa création en 2018. Nous soutenons la démarche de renforcer son ancrage légal, notamment en raison des enjeux liés à la protection des données.

L'Observatoire a prouvé son utilité en permettant une meilleure compréhension du marché immobilier cantonal. La collecte de données en collaboration avec les acteurs du terrain, spécialement les régis immobilières, permet d'offrir des statistiques fines et utiles à la fois pour les collectivités publiques et les acteurs privés.

Le projet de révision de la LStat permet de formaliser cette collecte de données à long terme, et surtout, de respecter la volonté du Grand Conseil de ne pas créer une loi spécifique pour cet objet.

Compte tenu des faits précités le Centre Fribourg se positionne favorablement sur la modification de loi proposé et ceci sans proposer de modification.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre parfaite considération.



Bertrand Gaillard
Député



Charles Navarro
Secrétaire politique